



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 11 AVRIL 2022

n°16-2022

Admissions en non-valeurs des produits irrécouvrables et créances éteintes

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Pôle Hippique de Saint-Lô (SMPH) s'est réuni Lundi 11 avril 2022 à 10 heures à SAINT-LO à la Maison du Département, salle AUDIO, sur convocation du 1^{er} avril 2022.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Secrétaire de séance : M. Sylvain LETOUZE.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

en présentiel

M. Jean MORIN	Conseiller départemental, Président du SMPH
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental
Mme Emmanuelle LEJEUNE	Maire de la Ville de Saint-Lô
M. Sylvain LETOUZE	Conseiller régional – Région Normandie
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo

en visioconférence

Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale - Ville de SAINT-LO
Mme Malika CHERRIERE	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Mickael GRANDIN	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo

EXCUSES :

M. Hervé AGNES	Conseiller départemental
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale – Région Normandie



Admissions en non-valeurs des produits irrécouvrables et créances éteintes

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les demandes de Monsieur le payeur départemental, comptable du SMPH, d'admissions en non-valeur de tires pour un montant de 78 euros ;

Vu le rapport de séance du Comité du SMPH du 11 avril 2022 ;

Après en avoir délibéré,

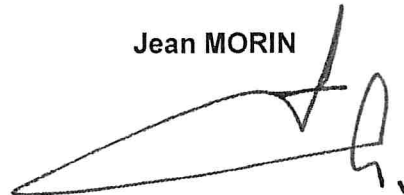
Le comité, à l'unanimité des membres participants,

- **autorise** l'admission en non-valeur de titres pour un montant de 78 euros dont **le détail figure en annexe** ;
- **décide** l'inscription des crédits nécessaires à l'article 6541 « créances admises en non-valeur ».

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Président du Syndicat Mixte
du Pôle Hippique de Saint-Lô,**

Jean MORIN



ANNEXE

Détail des admissions en non-valeurs de titres de recettes

Exercice	N° de titre	Débiteur	Montant	Motif
2021	2021-147	Mme A.J.L.G	14,00 €	Créance minime
2021	2021-154	Mme D.E	28,00 €	Créance minime
2021	2021-16	Mme B.L.R	11,00 €	Créance minime
2021	2021-417	M. S.P	25,00 €	Créance minime
			78,00 €	